

« Les O.S.C. invitent le Gouvernement et le Parc Agro-industriel de Bukanga-Lonzo au respect de droits à la terre, à la juste indemnité et au consentement des communautés riveraines ».

Les Organisations non Gouvernementales œuvrant dans le secteur des droits de l'homme, des ressources naturelles, de l'environnement et de la gouvernance en République Démocratique du Congo sont très préoccupées par les atteintes portées aux droits fonciers des populations de Kwango au profit du Parc Agro industriel de **Bukanga Lonzo** sans juste indemnisation ni réparation des préjudices pour les victimes.

En effet, **Bukanga-Lonzo** est une localité située dans le Secteur **Lonzo**, Territoire de **Kenge** dans l'actuelle province du **Kwango**. Elle est située sur la nationale n°1 à environ 260 km au sud-est de la ville de Kinshasa et à 45 km de Kenge, chef-lieu de la province du **Kwango**. Pour la mise en œuvre du projet d'implantation de vingt trois parcs agro industriels dans les différentes provinces du pays, le site de **Bukanga-Lonzo** a été choisi pour la première expérience, après la signature du contrat entre le Gouvernement de la RDC et la compagnie sud africaine « **AFRICOM COMMODITIES** ».

Quatre ans après le lancement de ce projet, la Société civile a lancé une enquête pour évaluer son impact sur les droits de communautés locales. Il ressort des informations recueillies par l'organisation Oeil des Victimes des Violations des Droits Humains « **OVVDH** » en sigle et d'autres organisations signataires du présent communiqué que, pour le besoin de la mise en œuvre du projet pilote d'installation du Parc Agro industriel de **Bukanga Lonzo**, les étendues des terres évaluées entre 83.000 et 85.000 hectares, dont les terres appartenant aux familles locales et clans de villages environnant ont été cédées par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo sans leur consentement ni indemnisation adéquate préalable ;

Le projet du Parc agro industriel de **Bukanga-Lonzo** est un investissement très important dont le capital social s'élève à quatre vingt trois millions de dollars américains regroupant le Gouvernement de la **RDC** comme actionnaire principal et la société de droit sud africain **Africom Commodities**. Le projet a été financé par le Gouvernement sans qu'il ait été prévu au budget national de l'exercice en cours, ni avoir été autorisé par le Parlement, échappant de ce fait à tout contrôle parlementaire.

Le lancement de ce projet qui n'a pas été précédé de l'étude d'impact environnemental et social, a été suivi de l'occupation sans accord des ayant droits, des terres arables coutumières pourtant occupées et exploitées par les populations locales pour l'agriculture et la satisfaction de leurs besoins primaires.

Les entretiens réalisés auprès des populations environnantes du Parc au cours de missions d'enquêtes organisées, ont fait part des doléances et témoignages qui révèlent que plusieurs terres appartenant aux communautés ont été récupérées et affectées à l'exploitation du parc.

L'accaparement de ces terres communautaires au profit du projet du Parc n'a pas été précédé d'une négociation libre, préalable et éclairée avec les populations locales et plus spécialement les ayant droits desdites terres.

Il a aussi été observé que, non seulement le Parc Agro industriel de **Bukanga-Lonzo** avec l'accord Gouvernement a occupé anarchiquement les terres des populations locales sans

leur consentement, mais aussi et surtout qu'il les a occupé, sans justes indemnisations aux familles et clans victimes. Un membre du village Baringa Ngashi a déclaré ce qui suit aux organisations sur terrain durant l'enquête : « ***les envoyés du Gouvernement nous ont proposé l'indemnité de moins de cinq dollars par famille victime. Ce que nous avons refusé. Ils nous ont intimidé directement pour obtenir notre adhésion au projet et arracher les signatures de certains membres du village y compris des mineurs*** ».

Les ONG signataires constatent que le Gouvernement de la **RDC** et son partenaire sud africain du Parc Agro Industriel de **Bukanga-Lonzo** ont porté atteinte aux droits des populations riveraines à leurs ressources naturelles, les privant de ce fait de leurs moyens de subsistances en aggravant ainsi la pauvreté de ces populations déjà marginalisées. Un paysan d'un des villages environnants le Parc de Bukanga Lonzo a déclaré ceci à la mission d'enquête : «... ***ce parc est venu aggraver notre misère. Ils nous ont pris nos terres, et on ne sait pas aller aux champs, faire l'élevage, accéder à nos étangs et à l'eau y compris au cimetière. Ils doivent nous remettre nos terres et nous payer*** ».

Les organisations signataires estiment que les impacts négatifs du projet pilote du parc de **Bukanga Lonzo** sur les droits fonciers des populations locales appellent seulement à l'indemnisation et à la réparation des préjudices subis, mais aussi à des mesures correctives avant l'implantation de douze autres parcs dans les restes de provinces.

De tout ce qui précède, les organisations signataires recommandent :

1. Au Gouvernement de la RDC :

- ❖ D'identifier les familles victimes d'accaparement des terres par le Parc Agro-industriel de **Bukanga-Lonzo** avant d'ordonner la restitution des celles-ci à leurs ayants droit ;
- ❖ De procéder à l'évaluation des préjudices subis et l'indemnité à leur allouer;
- ❖ D'organiser un atelier tripartite avec les parties prenantes pour évaluer les impacts du projet sur les communautés locales afin de le recadrer ;
- ❖ Tirer des leçons qui s'imposent avant de dupliquer l'expérience de Bukanga-Lonzo à d'autres provinces du pays en veillant, à l'enquête préalable, à la consultation des populations locales et à leur consentement, à la vacance des terres, à l'étude d'impact environnementale et sociale, à la négociation et à l'indemnisation des populations victimes d'une éventuelle expropriation ;

2. Aux gestionnaires du Parc Agro Industriel de Bukanga-Lonzo :

- ❖ D'ouvrir des négociations avec les ayant droits des terres occupées aux fins d'une juste indemnisation ;
- ❖ D'ouvrir le capital social du Parc Agro-industriel de **Bukanga-Lonzo** aux ayant droits des terres occupées en compensation de celles-ci à défaut d'une juste indemnisation;

3. Aux populations victimes d'accaparement des terres :

- ❖ De s'organiser en association des victimes pour la défense et le recouvrement et de leurs droits ;
- ❖ De saisir la justice et autres mécanismes de protection des droits de l'homme ;

4. A la Société Civile :

- ❖ D'organiser, encadrer et soutenir les communautés victimes dans le recouvrement de leurs droits méconnus à la suite de l'installation du Parc de **Bukanga-Lonzo**;

Pour contacts :

1. **Jean KEBA** : Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme « ASADHO »
Tel. 0810471933 ; Email : jeankeba@gmail.com
2. **Jean Marie NKANDA** : Réseau Ressources Naturelles « RRN » 0854802383 ;
Email : jeanmarienkanda@gmail.com
3. **Dani B. SINGOMA** : Centre d'Appui au Développement et à la Participation Populaire « CENADEP »
Tel.0818451405 ; Email : singomadk@gmail.com
4. **Félicien TAMUZI** : Œil des Victimes des Violations des Droits Humains « OVVDH »
Tel. 0811452785 ; Email : tamuzifelicien@gmail.com
5. **Rigo GENE W.** : Conseil National des Organisations non Gouvernementales de Développement « CNONGD RDC »
Tel. 0817126275; Email : cnongdrdc@gmail.com

Les Organisations signataires :

1. Action chrétienne contre la torture « ACAT »
2. Action des Femmes pour le développement et la paix « AFDP »
3. Action Kasaï « AK »
4. Action pour l'Environnement et la Paix « AEP »
5. Action pour la promotion et la protection des Indigènes et des Vulnérables « APPIV ».
6. Arche d'alliance « ARAL »
7. Association des Femmes pour le Développement Endogène Mboko « AFDEM»
8. Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme « ASADHO »
9. Association congolaise de droit de l'homme « ACDHO »
10. Association Congolaise pour l'Accès à la Justice « ACAJ »
11. Association de Mamans Chrétiennes pour l'Appuis aux Vulnérables « AMCAV »
12. Association de promotion et d'appui aux initiatives locales de développement « APAILD »
13. Association des Femmes pour la Femme et Enfant « ASOFFE »
14. Association des Femmes Juristes Congolaises « AFEJUCO/Congo Central »
15. Association des Femmes Juristes Congolaises « AFEJUCO/Maniema ».
16. Association des Femmes Veuves Pygmées et Orphelins « AFVPO »
17. Association des jeunes pour la protection de l'environnement Fizi « AJPEF »
18. Association des Jeunes pour le Développement Intégral de Kalundu /uvira « AJEDIK »
19. Association des Mamans pour le Développement et la Démocratie « AMDD »
20. Association des Pygmées Ressortissants de Ingende « APRI ».
21. Association des Sœurs de Notre Dame de la Visitation « ASNDV »
22. Association des Victimes des Violences en RDC « AVVC »
23. Association Féminine pour le Développement « AFD »
24. Association Paysanne au Congo/Bukanga-Lonzo « ASSOPAC »
25. Association pour l'universalité des droits fondamentaux « AUDF »
26. Association pour la Conservation du Bois et de l'Ecosystème « ACBE »
27. Association pour la Solidarité et le Développement « ASODEV »
28. Association pour le Développement Intégral du haut Plateau de Fizi « ADIPF »
29. Avocat de droits de l'homme (ADH)
30. Bureau de Promotion Socioculturelle « BUPSOC »

31. Cadre pour la Mobilisation Sociale « CMS »
32. Carrefour pour la Justice, le Développement et les Droits Humains « CJDH »
33. Centre Ba mamutabulukayi « CBMT »
34. Centre d'Accueil pour le Développement Intégral « CADI »
35. Centre d'Etudes et de Formation Populaire pour les Droits de l'Homme « CEFOP/DH »
36. Centre National d'Appui au Développement et la Participation Populaire « CENADEP »
37. Cercle des Femmes Juriste du Kasaï occidental « CEFEJUKO »
38. Cercle National sur la jeunesse en République Démocratique du Congo « CNRL »
39. Collectif des Agriculteurs et Eleveurs de Kenge « CAFEK »
40. Collectif des femmes Avocates pour la promotion Droits de l'Homme « COFAP-DH »
41. Collectif des Femmes de l'Équateur « COLFEQ »
42. Collectif des Femmes Rurales pour le Développement « COFERD »
43. Collectif des jeunes solidaires de Congo Kinshasa « COJESKI »
44. Comité de Coordination de Actions de Paix « CCAP »
45. Comité de droit humanitaire « CDH »
46. Comité de Lutte Anti Tracasseries CLAT/Mbandaka.
47. Comité des Jeunes pour la Sensibilisation Civique § Electorale « CJSE »
48. Commission diocésaine justice et paix « CDJP »
49. Congrès International des Congolais « CIC »
50. Conseil Territorial de la Jeunesse de Walikale « CTJWA »
51. Convention pour la Promotion et le Développement des Peuples Autochtones Pygmées « CPDA ».
52. Coordination des Actions Féminine pour Développement « CLAFED »
53. Dave Pur Soul Children « SOS BANA »
54. Debout Fille de Fizi « DFF »
55. Drapeau Blanc « DPB »
56. Enfant d'Uvira « EU »
57. Espoir pour Tous.
58. Faitière des Organisations Paysannes du Bandundu « FOPABAND »
59. Femme en action « FAC »
60. Femme en Danger « FED »
61. Femme et Enfant en Détresse « SOS FED »
62. Femme pour le Développement des Mutuelles de Solidarités à Fizi « FDMUSOF »
63. Femme qui En Soulève une Autre « FESA »
64. Femmes Actives pour le Développement « FAD »
65. Femmes en Action pour le Développement Intégré du Congo « FADIC »
66. Formation et Information Juridiques « FIJ ».
67. Genre pour l'Appui au Développement « GAD »
68. Groupe d Appui aux jeunes nécessiteux « GAJEN ».
69. Groupe d'action pour la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats « GADERES »
70. Groupe Ku tambiditunga « GKD »
71. Groupement Paysan du Bandundu Nord « GPBN »
72. Information pour tout le monde « IMP »
73. Jardin d'Eden « JE »
74. Jeunes Espoir « JE »
75. Jeunesse vivant avec handicap dans la protection de droit de l'homme(JVHDH)
76. Juriste en action « JURAC »
77. Justice Transparency « JUSTTRANS »
78. La Congolaise d'Encadrement et de Reclassement des Désœuvrés « LACERD »
79. La Dignité Humaine « DH »

80. la protection de la femme et de l'enfant « APDF »
81. La Sentinelle « STL ».
82. Le Centre d'Observation des Droits de l'Homme et d'Assistance Sociale « CODHAS »
83. Life action Uvira
84. Ligue de la Zone Africaine pour la Défense des Droits des élèves « LIZADEEL »
85. Ligue des chrétiens pour la paix et le progrès social « LICPAPROS »
86. Ligue des droits de l'homme du Kasaï « LIDHOKAS »
87. Ligue nationale paysanne pour les droits de l'homme « LINAPEDHO »
88. Ligue pour la promotion et la défense des droits humains « LIPDDH »
89. Ligue Zaïroise pour la Défense des Droits de l'Homme « LIZADEL »
90. Lumens « L ».
91. Lutte pour le Changement Walikale « LUCHA-WKL »
92. Maman na Nzela ya Développement « MND »
93. Maniema Tuende Mbele « MTM »
94. Mouvement paysan pour la Promotion Economique de la Femme et enfant « MOPPEFE »Kilembwe/Fizi
95. Nouvelle Dynamique de la Féminine « NDJF »
96. Nouvelle Dynamique de la jeunesse féminine « NDJF »
97. Nouvelle Société civile du Congo coordination de Walikale
98. Nouvelles Dynamiques pour le Développement Rural Intégral « NODRI ».
99. Observatoire congolais des droits humains « OCDH »
100. Observatoire de Prisons « OP »
101. Œil des Victimes des Violations des Droits de l'Homme « AVVDH »
102. ONG BUNKETE BUNKETE
103. Organisation de Paix pour les Opportunités et le Développement « OPOD »
104. Organisation pour la promotion et protection des droits de l'homme « OPPDH »
105. Parlement d'Enfants de Walikale
106. Peace and Human Dignity for Developpement « PHDD »
107. Pour l'association pour la justice et le soutien aux personnes opprimée et vulnérable « AJSOV »
108. Programme d'Appui aux Femmes Seules et Filles mères en Situation Difficile « PAF-SID »
109. Projet de développement socio sanitaire « PRODESSAN »
110. Promotion de la Santé des Droits de la Femme et Enfants « PROSADEF »
111. Regroupement des Femmes pour le Développement « REFED »
112. Réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme « RPDD »
113. Réseau des Activistes des Droits Humains de Fizi/ asbl ;
114. Réseau des femmes pour le développement/ Bas Congo « REFED »
115. Réseau des ONG de Défense des Droits de l'Homme « RODDH/ Miabi »
116. Réseau des para juristes du Maniema « REPAJUMA »
117. Réseau Jeune dans le monde pour la paix « RJMP »
118. Réseau PRODDES
119. Reseau Provincial des Associations Féminines pour la Promotion de l'Education « REPAFE »
120. Réseau Ressources Naturelles « RRN »
121. Réseau de protection des victimes, témoin et défenseurs des droits humains « RPDDH »
122. Réseaux de Femmes pour la Protection de Droit de L'enfant et de Femme « REFEDEF »
123. Réseaux de Femmes pour le Développement de Jeune d'Itombwe « RFDJI »
124. Salon Alinga Mosala « « SAM ».
125. Sansa Bana « SABA »

126. Sauti ya WaMama wa Walikale « SAMAWA ».
127. Si Tous les Enfants du Monde Étaient Votre « STEV ».
128. Société Civile Forces Vives Sous Coordination du territoire de Tshilenge
129. Société civile monde de travail « SCIMOTRA »
130. Solidarité Communautaire pour le Développement « SODECO »
131. Solidarité des Hommes pour la Protection et la Promotion des Femmes « SHPF ».
132. Solidarité des femmes pour le Bien Etre de la famille de Fizi « SOFIBEF »
133. Solidarité des Victimes pour leurs promotions Endogène « SOVIP »
134. Solidarité enfant de la rue « SER »
135. Solidarité pour le Développement Communautaire « SODEC »
136. Synergie de la Société Civile pour les Elections et Bonne Gouvernance « SOCIELEC »
137. Trois Rivières « TR ».
138. Union des associations paysannes pour le développement endogène et communautaire « UNAPADEC »
139. Union paysanne des activistes (défenseurs) des droits de l'homme « UPADH »
140. Voix de l'handicapé pour le droit de l'homme « VHDH »
141. Wamama Tusimame « WATU »